

Il n'y a de salut pour la société que dans l'amour et l'appui mutuel.
Sénèque

LE NICOLETAIN

ORGANE DE LA VILLE DE NICOLET ET DES COMTES DE NICOLET ET D'YAMASKA.

ABONNEMENT:	
Un an	\$1.00
Six mois	.60
ETATS-UNIS	
Un an	\$1.50
Six mois	\$1.00

VOL. X. — No 45.

Imprimé à SAINT-JUSTIN, VENDREDI, 15 OCTOBRE 1943.

Camille Duguay, fondateur.

LA CULTURE FEMININE

«La femme est appelée à être épouse et mère, c'est entendu; mais avant cela, elle a droit à son plein développement intellectuel, tout comme les hommes. Un titre de B. A. n'empêche pas nécessairement la femme d'être un excellent cordon-bleu, et l'on voit d'excellentes cuisinières qui sont bachelières. Donc, la femme, comme être humain, a droit au même degré d'instruction que l'homme, car la femme instruite est la compagne idéale de l'homme et son guide le plus sûr.»

Voilà en raccourci, l'opinion du Révérend Père Lamarche, O.P., sur la culture féminine, dans une conférence qu'il donna, à la salle St-Dominique, de Snowdon, le 16 novembre, 1927.

Nous avons recueilli ce résumé de conférence dans le but d'y ajouter certaines réflexions qui rencontreront peut-être l'assentiment de quelques lecteurs, et qui d'un autre côté, pourraient faire naître chez certains parents le désir de doter leurs filles d'une instruction plus complète.

C'est une erreur un peu générale chez nos populations canadiennes de croire "instruite," la jeune fille qui sort d'un pensionnat avec ou sans brevet, à l'âge de quinze ou seize ans.

Après quelques années d'études préliminaires, sans doute, une jeune fille de seize ans a, dans son intelligence, une terre bien préparée; mais, qu'elle s'en aille dans la vie, ne s'occupant plus que de futilités: toilettes, sports, etc., qu'elle abandonne toute lecture sérieuse, qu'elle relègue bien au fond du grenier et grammaire, et mathématique, et guide épistolaire, et vous verrez que, dans deux ou trois ans, les ronces de l'oubli auront bientôt fait d'étouffer la semence jetée en terre aux jours de l'école et du pensionnat.

La femme pour s'instruire, comme l'homme d'ailleurs, doit s'attacher à ses études, les poursuivre avec énergie, avec ténacité, avec goût, et cela, durant combien de temps, combien d'années? Nous pourrions répondre: toute la vie. L'on dit quelquefois: "L'appétit vient en mangeant". Nous ajouterons: "Le goût de la science, le désir de l'étude grandit en étudiant."

Mais, diront plusieurs, à quoi sert-il à une femme d'être instruite? Voilà bien encore une des préjugés qui faussent la mentalité de nos villes et de nos bonnes campagnes.

D'abord, dans l'instruction celui ou celle qui la possède trouve une foule de jouissances inconnues des ignorants. De plus, puisque la femme est appelée à être épouse, n'est-ce pas illogique de croire que l'homme instruit peut-être parfaitement heureux, tous les jours de sa vie, avec une compagne qui lui est inférieure en connaissances intellectuelles et utiles. Et nous pourrions citer maintes preuves à l'appui de cet énoncé. Nous y reviendrons peut-être.

Et quel inconvénient y aurait-il à ce qu'un homme du métier, n'ayant lui-même reçu qu'une instruction élémentaire, épousât une femme cultivée? Cette épouse, si elle est réellement intelligente, si elle aime le compagnon de ses jours, n'aura-t-elle pas plus de ressources morales pour aider son mari, pour le guider; pour suivre les études de ses enfants, pour les stimuler, et leur donner une éducation plus soignée.

Comme il est établi que la femme doit être la gardienne, l'ange du foyer, des connaissances multiples et variées lui permettront de se créer là, mieux que partout ailleurs, des distractions saines, partagées par les siens, qu'elle saura retenir ainsi plus facilement près d'elle.

"Il y a quelque chose dans les études supérieures qui touche à la morale", ajoute le R. P. Lamarche. "Ainsi toutes celles qui ont étudié ont avoué que ces études leur ont servi à affirmer leur foi religieuse. Il faut donc accorder aux femmes une science plus étendue, plus profonde, sans préjudice aux raisons du cœur. En ce XXe siècle, siècle de fer et d'or rien ne compte que ce que l'on touche, où le problème de la subsistance s'offre comme une hantise, on est porté à se demander: est-il besoin d'étudier?"

"Mais, la fin de l'homme est-elle changée pour cela? C'est ce que la femme est appelée à faire comprendre à l'homme. C'est à vous, mères de famille, à protéger cette foi religieuse, car le jour où la foi désertera le cœur des mères, la religion n'aura plus besoin de d'un lincoln! Soyez donc savantes en religion, dans un monde soumis à toutes les compromissions, à toutes les violences."

Il est évident qu'il n'est pas à la portée de toutes les bourses de faire poursuivre aux jeunes filles des études supérieures; cependant, il est à la disposition d'un chacun de multiples et faciles moyens de culture intellectuelle et morale. S'attacher à des lectures sérieuses, essayer de les approfondir; choisir et varier ses expressions en causant; avoir pour ami et conseiller la grammaire et le dictionnaire, et les consulter chaque fois qu'un mot nous embarrasse ou par son orthographe ou sa signification, etc., etc.

Enfin, jeunes filles, jeunes femmes, qui voulez vous instruire, parce que vous en comprenez toute l'importance, parce que vous n'ignorez pas la grandeur du rôle qui est le vôtre, ayez confiance, et souvenez-vous que: "Ce que femme veut, Dieu le veut!"

Madame Camille Duguay

POUR NOS COLLEGES CLASSIQUES.

L'Éternel Contemporain

Hector, Achille, Priam (Iliade, ch. 24, vv. 200-205)

(1) Il dit, Hécube (2) se mit à pousser des cris lui répondit: "Hélas! où est partie cette raison qui faisait naguère ta réputation auprès des étrangers et auprès de tes sujets (3)? (4) Comment veux-tu aller tout seul près des vaisseaux des Achéens, (5) sous les regards de celui qui a immolé tant de tes vaillants fils? (6) Tu as un cœur dur comme le fer!"

Les causes les plus justes au monde connaissent un avocat du diable. Apollon s'est buté, sur proposition d'un meilleur traitement à Hector, à une pierre d'achoppement. Junon s'est cabrée. Priam, de même, rencontre de l'opposition. C'est encore une femme et la sœur, Hécube.

Priam s'est contenté de six hexamètres. Cadre un peu étroit pour Hécube qui l'élargira jusqu'à 16 vers. Priam s'est tu. Un sanglot lui répond immédiatement. Le français, moins exact, nous fait lire, comme le mot: "Hécube..." (2). Un sanglot en forme: on le pousse à la césure (v. 200). Le vers 201 est imitatif: une gamme d'"i" trempés de larmes. La bonne moitié, des syllabes traînantes (3 sur 6) (spondées). D'ela gorge qui pleure, ne sortent que des monosyllabes à l'allure-vieillard. Ici, 3 monosyllabes (v. 201) et 3 dissyllabes! On entend, ou mieux l'on saisit les accents de cette reine tout en peines. Le sémur de particules qu'est Homère a laissé échapper dans le même hexamètre 201, trois et des mieux nuancées. La lère, emphatique, marque l'impatience: donc (Tableau des Particules, p. 73). La seconde rend le blâme plus cuisant (Tableau, p. 84), et plus cinglant. Enfin la dernière du vers 201 prend ici le sens restrictif: du moins (Tableau, p. 82). Vous les cherchez en vain, même à la loupe, dans la version du traducteur.

Le vers 201 nous réserve une anomalie, propre à faire jeter des hauts cris à nos amis, les grammairiens. De même au vers 202. Un entêtement chez le pronom (v. 201) relatif: lui, au singulier cependant que l'antécédent se lit au pluriel. Est-ce besoin du mètre ou de l'euphonie? Ne serait-ce plutôt le caprice d'une gorge trop émue qui se débarrasse plus facilement du son "i" que du son "é"? Au diable les réclamations de la grammairie lorsqu'on n'est plus maître de soi! On s'en fiche comme de l'an '40! Et le vers 202? un autre pied-de-nez à Ragon et Cie! D'abord (3) "... auprès des étrangers..." à souligner comme faux-sens. La préposition grecque marque le mouvement vers (cf. Vocabulaire pratique, 3ème édition, p. 7): "... la réputation (comme convertie en ondes électriques) se répandait, s'irradiait en pays étrangers. Ce n'est pas l'immigrant qu'pâmat la réputation; c'est la réputation qui se payait le luxe du voyage. C'est plus fort, et plus glorieux pour Priam. Plus grosse fumée d'encens! — Un autre scandale grammatical: le relatif du verbe "gouverner" figure au datif, alors que d'après les règles, ce devrait être un accusatif, dépendant de la même préposition qui exigeait tout à l'heure ce même cas. Une nuance que n'a pas pincée le traducteur. Témoins oculaires de tes hauts faits, tes sujets, Priam, n'ont pas besoin d'ouvrir leur radio; ils n'ont qu'à ouvrir les yeux; ta réputation sans le trouble du dérangement, s'offre au regard de tous les Troyens. De là l'emploi du datif au lieu de l'accusatif.

Priam, au vers 198, avait dit "désirer" se rendre chez les Achéens. Hécube a compris. Elle reprend l'idée sous le même aspect. Elle dit non pas: "tu iras", mais bien: "tu veux aller", c'est ton intention. "Tu seras seul"... Elle ne le sait pas, elle le suppose; Priam n'a soufflé mot de son escorte réduite au minimum. L'épouse veut être chaudière-à-eau-froide; elle le veut voir frissonner de tous ses membres à la pensée de rencontrer l'homme valeureux qu'est Achille. Au regard de son vieux, elle le montre les mains teintes du sang de leurs nombreux enfants dont la vaillance n'a pu tenir le coup. Et lui, seul!!! Écrit en caractères flatboyants, cet épithète! placé à la queue de l'hexamètre 203, pour lever à lui seul, le dernier mètre, un troché. Un dissyllabe tout comme le mot qui le suit de près quoique fixé à l'extrémité du vers suivant: l'homme valeureux et sans peur, c'est-à-dire, Achille. Au souvenir de ses enfants morts au combat, Hécube éclate: "mais ton cœur est-il donc de pierre"! Vouloir ajouter un nouveau deuil à tous mes autres! pour les deux particules du v. 205, cf. le tableau des Particules, pp. 81 et 84.

Joseph LALIBERTE, c. ss. r.

560, boul. Crémazie, Montréal.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES DANS NICOLET

D'après un récent décret de Son Exc. Mgr Albini Lafortune, évêque de Nicolet, les nominations suivantes ont été annoncées dans le diocèse de Nicolet. M. l'abbé Victor Despins est nommé curé de St-Guillaume et vicaire Forain, en remplacement de M. le chanoine Benjamin Morin qui prend sa retraite. M. l'abbé Simon Bibaud, curé de Ste-Eulalie est nommé curé de St-Wenceslas, en remplacement de M. l'abbé Emile Bibaud, décédé samedi le 18 septembre dernier après quelques heures de maladies. M. l'abbé Eugène Demers, curé de St-Majorie, est nommé curé de Ste-Eulalie.

M. l'abbé Antoni Morin, curé de Ste-Jeanne d'Arc est nommé curé de St-Majorie. M. l'abbé Auguste Beauchesne, vicaire à Ste-Victoire est nommé curé de Ste-Marie. M. l'abbé Napoléon Gagnon, vicaire à Ste-Anne est nommé curé de Ste-Jeanne d'Arc. M. l'abbé Albert Dumas, vicaire à Ste-Thérèse est nommé vicaire à Ste-Victoire (Victoria-ville). M. l'abbé Alphonse Desharnais, vicaire à St-Célestin est nommé vicaire à Ste-Thérèse. M. l'abbé Roland Desharnais est nommé vicaire à Ste-Anne.

COMMERCE A VENDRE

Restaurant moderne, Fontaine à soda, Equipement complet, affaires excellentes, clientèle choisie. Occasion pour acheteur avec argent comptant. Cause: Service militaire. S'adresser: Case Postale: 662, Victoriaville, P. Q.

Promotion à l'officier Vaillant

M. le Lieutenant VAILLANT, de notre Ecole d'Aviation a été promu Chef d'Escadrille, ces jours derniers. Nos félicitations. Venant de la province d'Ontario, le chef d'escadrille VAILLANT est un canadien français, qui nous fait honneur, et qui avance rapidement dans la carrière militaire de l'aviation. Nous lui souhaitons tous les succès dus à son mérite et à son esprit de discipline.

L'Oeuvre Pontificale de St-Pierre apôtre dans le diocèse de Nicolet

Dans le cours du mois de septembre dernier, le diocèse de Nicolet a généreusement contribué à cette Oeuvre en versant la somme de \$352.33 répartie comme suit: Ste-Brigitte-des-Saults, contributions et dons, \$40.50; St-Zéphirin-de-Courval, contributions et dons, \$118.58; St-Rémi, contributions et dons, \$80.00; Tingwick, contributions et dons, \$100.50; contributions diverses \$12.75.

A PROPOS DE MORALITE

La moralité d'une ville l'emporte sur la beauté de son site et son activité industrielle. Elle constitue sa meilleure richesse. D'elle dépend en grande partie son avenir. Car les hommes de demain seront ce que sont les jeunes d'aujourd'hui. Et ceux-ci sont sensiblement affectés par les moeurs de leur milieu.

Aussi toute ville soucieuse de ses meilleurs intérêts attache une importance capitale à ses moeurs. Elle en confie la garde publique à une police sûre, éprouvée, incorruptible. Que celle-ci défaille et les pires passions se donneront libre cours.

La réputation de cette police n'est pas non plus sans importance. Elle facilite son travail et inspire confiance aux citoyens. Aussi une ville doit-elle tenir fermement à cette réputation. Montréel n'a-t-il pas quelque reproche à se faire sur ce point? Depuis plusieurs mois des rumeurs circulent, des accusations sont même jetées dans le public qui ternissent le renom de la police. Plusieurs citoyens s'émouvent de cette situation. Si ces accusations sont fausses, pourquoi les laisse-t-on circuler? Les gardiens de la paix ont droit d'être défendus comme tout autre homme. C'est ce que le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal a représenté par lettre d'abord, puis ensuite dans deux entrevues au procureur de la province. Il attend maintenant son intervention. La Semaine religieuse de Montréal.

BOUTONS ET INSIGNES FAITS EN PLASTIQUES


Aujourd'hui, les plastiques ont leur place sur les uniformes depuis qu'on en fait des boutons et des insignes pour les soldats de Sa Majesté, écrit Elizabeth Cameron dans le numéro d'octobre de L'Ovale C-I-L.

On a assigné d'autres usages aux alliages de cuivre dont on fabriquait autrefois boutons et insignes. Ce sont les plastiques qui fournissent ces boutons au fur et à mesure que les stocks encore en magasins s'épuisent. Cette pratique ménage non seulement du métal dont on a un pressant besoin ailleurs, mais il sauve également du temps et de la main-d'oeuvre. Alors que ces articles en métal nécessitaient plusieurs opérations distinctes, ceux en plastique sont pratiquement terminés dès qu'ils sortent du moule. Comme la couleur appropriée est incorporée dans les poudres de moulage, les égratignures à la surface des boutons et des insignes ne les abîment pas.

Il est intéressant de noter que plus les moules seront polis, plus les boutons et les insignes le seront également et il est tout probable que nos soldats ne regretteront pas la routine du polissage des boutons qui ne sera maintenant plus nécessaire.

- A VENDRE -

Salon de coiffure, très moderne. Grosse clientèle. Cause de santé. S'adresser: 130 rue Cockburn, Drummondville.



SERVICE SÉLECTIF NATIONAL

Changements dans le mode d'examen médical des appelés

La marche à suivre relativement à l'examen médical sous le régime des Règlements du Service sélectif national (mobilisation) a été modifiée comme suit:

(a) Si l'appelé demeure à une distance raisonnable d'un "Centre de réception", il lui sera enjoint de se rapporter à ce centre pour y subir son examen médical. Après cet examen, qui établira de façon définitive sa catégorie médicale, l'appelé retournera chez lui. (Il y a, dans la province de Québec, deux "Centres de réception", l'un situé à Montréal, l'autre à Québec.)

(b) Si l'appelé demeure trop loin d'un "Centre de réception" pour qu'il lui soit possible d'y subir un examen médical et de retourner chez lui dans un délai raisonnable, il lui sera enjoint de se présenter chez un des médecins désignés dans son "Ordre d'appel" à l'examen médical. Il est entendu que ces médecins auront leur bureau à une distance raisonnable du domicile de l'appelé, et à cette fin, on a nommé plusieurs dans différents centres de la province.

(c) Dans certains cas où l'appelé demeure dans une région très éloignée, il lui sera enjoint de se présenter devant un médecin de son choix pour subir son examen médical.

(d) Tout homme appelé à subir l'examen médical recevra par la poste, de la part du Registraire de la division de Mobilisation, un "Ordre-examen médical" qui lui donnera des instructions précises quant à la marche à suivre pour son examen médical.

Les modifications dans la marche à suivre pour les examens médicaux ne changent en rien ni le droit de demander un ajournement de service militaire ni les catégories sujettes à ce service. Il ne s'agit que d'occasionally moins d'inconvénients aux appelés; en effet, dans bien de cas ils n'auront à subir qu'un seul examen au lieu de deux ou trois comme autrefois. Celui qui peut subir son examen à un centre de réception n'aura plus de doutes quant à sa catégorie médicale car celle-ci sera définitivement fixée après un seul examen.

La loi exige que tout homme recevant un "Ordre-examen médical" se conforme strictement aux instructions du Registraire qui accompagnent cet Ordre.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA
Directeur du Service sélectif national

Ouverture officielle du 5e Emprunt de la Victoire, lundi, le 18 octobre

Arthabaska sera-t-il encore le premier de tous les comtés du Dominion à dépasser son objectif??

QUE FAITES-VOUS DE VOTRE TEMPS?

Autrefois on perdait son temps à peu près de la même manière. Le temps ne possédait, à cette époque, qu'une valeur morale; perdre son temps c'était flâner, rêver, travailler avec nonchalance, passer au lit le matin, agir avec lenteur, mener une vie frivole ou égoïste.

On perdait son temps d'une façon très simple, très humaine, quasi enfantine.

Aujourd'hui les pertes de temps sont beaucoup plus complexes. Elles s'insinuent dans nos vies trépidantes, sous le couvert d'une activité parfois réelle, parfois trompeuse. A-t-on l'air de perdre son temps lorsqu'on file à soixante à l'heure ou lorsque la journée a été si remplie qu'on n'en peut plus quand vient le soir?

Cependant, ces milliers d'autos qui circulent de par le monde transportent aussi bien des gaspilleurs de temps que des gens vaquant à un labeur utile, et combien de personnes lassées de leur journée, ont la sensation pénible de l'avoir perdue?

En ce qui concerne les enfants, nul ne songe à contester maintenant, à la leur de plusieurs années d'expérience, les malheureux effets du surmenage; mais a-t-il l'air de perdre son temps, le jeune écolier obligé d'empêcher sur ses heures de sommeil ou de loisir pour finir un travail de classe.

Nous savons cependant que la fatigue qui en résulte, le défaut d'assimilation, les pertes de mémoire, la nervosité parfois préoccupante, sont une preuve flagrante du gaspillage.

Écoulé qui ne peut revenir, aussi perd-il doublement son temps par un manque d'attention, une difficulté à se fixer qui désolent ses parents et ses professeurs. Perte "providentielle" d'après une spécialiste d'enfants... petite soupape de sûreté pour le cerveau trop tendu, incapable d'effort.

A quoi sert-il d'avoir fait notre adage anglais: "Times is money"?

Tandis que les moyens de transports de plus en plus rapides, comme aussi les progrès de la science ménagère, devraient nous procurer une vie plus facile, elle se complique chaque jour. Nous sommes débordés, mais principalement nous, les femmes, d'obligations de toutes sortes, et nos existences, entraînées avec nos budgets sur la pente que suit le char du gouvernement, aboutissent, à un déficit...

Dans l'Economie ménagère comme dans la vie mondaine, les pertes de temps parfois subtiles, peuvent être évitées par la réflexion.

Celui-ci nous permet: d'examiner, de discerner d'un coup d'oeil l'utile de l'inutile, de prévoir, d'organiser.

Il est cependant des actes de prévoyance qui aboutissent au gaspillage, des budgets mal conçus, des emplois du temps défectueux, preuve évidente que notre raisonnement n'est pas toujours sans défaut.

Nous manquons souvent de ce que M. Necker appelait "le sentiment juste et prompt de ce qu'exige chaque moment", c'est-à-dire le sens des réalités et de l'adaptation.

L'architecte sait bien que pour construire, le plan ne suffit pas. Il ne trouve sa parfaite réalisation qu'après adaptation au sol, au climat et au but même de la construction.

Dans la famille, nous savons bien toutes que les mêmes principes ne peuvent être appliqués de la même manière à chacun des enfants.

On peut standardiser la fabrication de tel ou tel produit d'usine. Vouloir standardiser l'organisation du foyer et de l'Economie ménagère est un leurre.

La conduite et la gestion du ménage relèvent d'une science expérimentale s'il en fut, composée d'observations pratiques autant que de théorie.

La pratique ne suffit pas; elle aboutit à la routine. La théorie seule manque son but. Si elle est appliquée sans souplesse, elle engendre des complications qui sont de considérables pertes de temps.

Fuyons ces complications stériles de méthodes trop abstraites et, dans l'éducation ménagère de nos enfants, insistons sur la réflexion personnelle qui est notre meilleure sauvegarde.

Observons, notons nos observations; sachons "prendre" le temps nécessaire pour cette habitude, et élaguons ce qui n'est pas indispensable!

Nous éviterons ainsi le gaspillage de temps et d'argent; nous montrerons aux enfants qu'on peut, au milieu de multiples obligations, vivre dans le calme, guidée par cette discipline intérieure qui a nom "vigilance" et qui veille à l'exécution de ce que prescrit un raisonnement prompt et sûr.

M. L. D.

DE RETOUR DE TORONTO

M. le Commandeur H.-N. Biron, député provincial de Nicolet et propriétaire de la Cie de Tricot de Nicolet, Limitée, est revenu d'un voyage à Toronto, dans l'intérêt de son industrie.

FUNERAILLES DE M. HENRI BELCOURT

Dernièrement avaient lieu en la cathédrale de Nicolet, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de M. Henri Belcourt, employé de la Consolidated Optical Co. de Nicolet, décédé à l'âge de 52 ans après une longue maladie.

Le défunt laisse pour peurer sa perte: Son épouse, née Thérèse Lupien; ses enfants Henri-Paul et Jean-Marie Belcourt; ses beaux-fils, Jacques et Marcel Meunier, de Nicolet; ses frères: Eugène Belcourt, de Québec et Wilfrid Belcourt, de Dawson, C.B.; ses soeurs, Mme J.-A. Champoux (Graziella Belcourt), de Montréal, Mme J.-A. Verville (Ernestine Belcourt) de Stambaugh, Michigan, Mlle Nora Belcourt, de Nicolet; ses beaux-frères et belles-soeurs: Mmes J.-Eug. Belcourt, de Québec et J.-Wilfrid Belcourt, de Dawson, C.B., M. et Mme Aug. Beaulieu, de Plessisville, M. et Mme Henri Toussaint d'Ottawa, M. et Mme Arthur Désilets, de Nicolet, M. et Mme Arthur Simonneau de Central Falls, R.I., M. et Mme Uldéric Lupien, de Nicolet, M. Roger Tremblay, de Plessisville, M. Jean-Paul Tremblay, de Québec, M. Maurice Lupien, E. U., son beau-père et sa belle-mère, M. et Mme J.-W. Tremblay, de Plessisville, son oncle, Monsieur Onésime Belcourt, de Saint-Léonard; ses neveux et nièces: MM. Henri, Wilfrid et Roland Belcourt de Dawson, C.B., M. G.-E. Ranger Delson, de Dawson, C.B., Mme Charles Dazé (Cécile Champoux) de Montréal, Mme Gérard Lebun, de Montréal, Mme Robert Portelance Belcourt, Gérard Gélinas et Mme H. Trudeau Belcourt, Mlle Marguerite Belcourt de Montréal, MM. Gaston, Rodrigue et Raymond Simonneau, en service militaire outre-mer, Mlles Yolande et Yvette Simonneau, de Central Falls, R. I., Jeanne, Roger et André Toussaint, d'Ottawa, Michel et Paul Beaulieu, de Plessisville, Lise Désilets de Nicolet, Mlles Berthe, Jeanne, Christiane Lupien, MM. Gilles, Almé et Louis Lupien, de Nicolet; ses cousins et cousines: M. l'abbé H. Belcourt, curé de La Bale du Fèvre, le Rév. Soeur St-Paul, des SS. Grises, de Nicolet, M. Ed. Belcourt, de La Bale, M. Edm. Belcourt, de Québec, M. U. Lafond, de Nicolet, M. W. Lemire, de La Bale, M. Henri Georges St-Cyr, de Nicolet, M. Arthur St-Cyr, M. N. Lemire, Mme Hercule Pinard, M. et Mme Nazaire Lemire, Mme G. H. St-Cyr, Mlle Carmel St-Cyr, Mme



Le Ministre des Finances du Dominion du Canada
met en souscription publique

LE CINQUIÈME

EMPRUNT DE LA VICTOIRE

\$1,200,000,000

Daté du 1er novembre 1943 et portant intérêt à compter de ce jour, et réparti en deux tranches, au choix de l'acheteur, ainsi qu'il suit:

À 15 ans et 2 mois
Obligations 3% échéant le 1er janvier 1959

Rachetables à partir de 1956
L'intérêt payable les 1er janvier et 1er juillet
Coupons des titres au porteur:
\$50, \$100, \$500, \$1,000, \$5,000, \$25,000

Prix d'émission: 100%

À 3 ans et 6 mois
Obligations 1 1/4% échéant le 1er mai 1947

Non rachetables avant l'échéance
L'intérêt payable les 1er mai et 1er novembre
Coupons des titres au porteur:
\$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000

Prix d'émission: 100%

Le principal et l'intérêt sont payables en monnaie légale du Canada; le principal à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt semestriellement, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque à charte, excepté dans le cas des obligations 3%, dont l'intérêt des premiers huit mois sera payable le 1er juillet 1944.

Les titres pourront être enregistrés quant au principal ou quant au principal et à l'intérêt, tel qu'établi dans le prospectus, par l'entremise de toute agence de la Banque du Canada.

Souscriptions acquittées en entier—Les souscriptions à l'une quelconque ou aux deux tranches de l'emprunt pourront être acquittées en entier tant que les registres seront ouverts, au prix d'émission dans chaque cas sans l'intérêt couru. La livraison des titres au porteur, à coupons, se fera sans retard.

Souscriptions à tempérament—Les souscriptions pourront aussi être acquittées à tempérament, plus l'intérêt couru, ainsi qu'il suit—10% au moment de la souscription; 18% le 1er décembre 1943; 18% le 3 janvier 1944; 18% le 1er février 1944; 18% le 1er mars 1944; 18.64% sur les obligations 3% ou 18.37% sur les obligations 1 1/4% le 1er avril 1944.

Le dernier paiement du 1er avril 1944 parachève le paiement du principal plus .64 de 1% dans le cas des titres 3%, et .37 de 1% dans le cas des titres 1 1/4%, représentant l'intérêt couru à chaque date respective des versements.

Offre de conversion—Les détenteurs d'obligations 5% du Dominion du Canada, échéant le 15 octobre 1943 et d'obligations 4% du Dominion du Canada, échéant le 15 octobre 1945 (cette dernière émission appelée au remboursement à 100% le 15 octobre 1943), qui n'ont pas encaissé le principal de leurs titres peuvent, tant que les registres de l'emprunt resteront ouverts, présenter ces titres au lieu de comptant, en acquittement de souscriptions à l'une quelconque ou aux deux tranches du présent emprunt, d'un nominal égal ou plus élevé, au prix d'émission dans chaque cas. La valeur de rachat des obligations 5% et/ou des obligations 4% s'établira à 100.125% de la valeur nominale et la soule d'échange sera versée en espèces.

Le Ministre des Finances se réserve le droit d'accepter ou de répartir, en tout ou en partie, les souscriptions en espèces à l'une quelconque ou aux deux tranches de l'emprunt, dès que le total des souscriptions dépassera \$1,200,000,000.

Le produit en espèces de l'émission sera affecté par le Gouvernement aux dépenses de guerre.

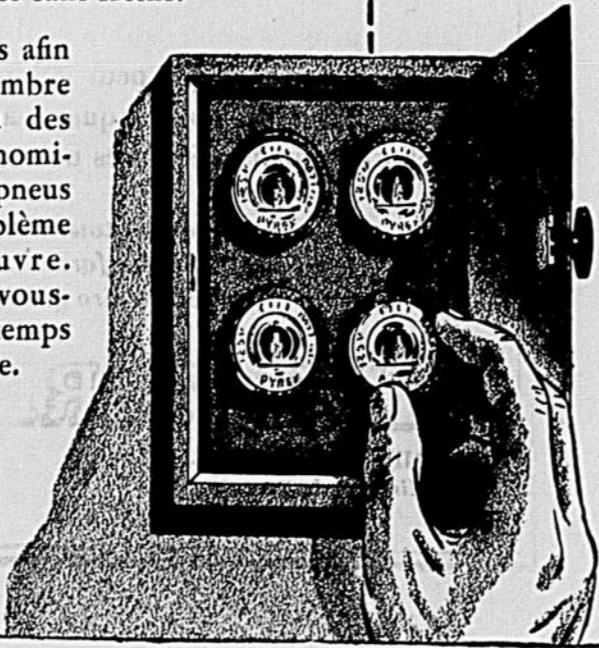
Les souscriptions pourront s'effectuer par l'entremise de tout solliciteur autorisé, du Comité national des Finances de Guerre ou de tout représentant de ce Comité, de toute succursale au Canada d'une banque à charte, ou de toute banque d'épargne, société de fiducie ou de prêt autorisées, qui tiendront à la disposition du public des formulaires de souscription et des exemplaires du prospectus officiel exposant les détails de l'emprunt.

Les registres de l'emprunt, ouverts le 18 octobre 1943, se clôtureront le ou vers le 6 novembre 1943, avec ou sans préavis, à la discrétion du Ministre des Finances.

Ministère des Finances,
Ottawa le 14 octobre 1943.

Apprenez à remplacer vous-même vos fusibles

- ✓ Rien de plus facile que de remplacer des fusibles. C'est une affaire bien simple que vous pouvez faire vous-même à une minute d'avis.
- ✓ Gardez toujours une provision de fusibles des calibres voulus.
- ✓ Sachez où se trouve votre boîte de fusibles.
- ✓ Ne mettez jamais dans la douille d'un fusible autre chose qu'un autre fusible de même ampérage. Ne vous privez pas vous-même de la protection de ces petits appareils de sécurité. Se servir de pièces de monnaie ou d'autres moyens d'établir le courant est aussi dangereux que de conduire une automobile sans freins.
- ✓ Coopérez avec nous afin de réduire le nombre d'appels relatifs à des fusibles sautés. Economisez l'essence et les pneus et songez au problème de la main-d'oeuvre. Epargnez-vous à vous-même la perte de temps et l'ennui d'attendre.



THE SHAWINIGAN WATER AND POWER CO.



Ernest Boisvert, de Nicolet, M. Bruno Lemire, de Trois-Rivières, M. et Mme Adolphe Belcourt de Montréal, M. et Mme Romulus Roy, notaire de St-Léonard, M. et Mme René Gullibert, de Joliette. Outre les parents plus haut nommés, les principaux citoyens et une foule considérable, un grand nombre d'employés de la Consolidated Optical Co. dont le défunt était un des employés de bureau ainsi qu'une autre nombreuse représentation des Amicalistes des Anciens élèves de l'Académie Commerciale des Frères des Ecoles Chrétiennes, de cette ville, dont il était le président, suivaient aussi le cortège.

Un grand nombre d'offrandes de messes, de tributs floraux, de télégrammes et de cartes de sympathies ont été déposés sur la tombe du défunt. Nos plus sincères condoléances aux familles Belcourt et Lupien.

EXPOSITION REGIONALE DU CERCLE DES FERMIERES A NICOLET

Lundi, le 4 octobre courant, les cercles des Fermières du district agronomique No 7, comprenant les comtés de Drummond, Nicolet et Yamaska et une partie de Richelieu tenaient leur exposition régionale et leur journée d'étude en la salle Ste-Elizabeth, de cette ville. A cette occasion plus de 500 fermières venues de toutes les parties de ce district agronomique se sont réunies à Nicolet.

La journée débuta par une messe, dite en la cathédrale, à 9 h. 30 par M. l'abbé J.-Bte Mathieu, vicaire et maître de chapelle de cette église. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé W. Messier, curé de la cathédrale.

Le prédicateur prit pour texte: Servir Dieu c'est régner. La domination est bonne ou mauvaise selon le cas. Ceci dépend du genre de domination dont une personne veut s'auto-

riser. Après la cérémonie religieuse, toutes se rendirent processionnellement à la salle Ste-Elizabeth en défilant par la rue St-Jean-Baptiste et l'Avenue du Séminaire.

M. Jean-Baptiste Millette, agronome régional du district agronomique No 7 agissant comme maître de cérémonie, déplora l'absence de Mme U. Bellemare, présidente générale de la Fédération des Dames Fermières du district agronomique No 7 retenue chez elle par la maladie. Il invita Mme Omer Bergeron, de St-Germain, vice-présidente, à présider la réunion.

Dans des termes bien choisis, Mme O. Bergeron souhaita la plus cordiale bienvenue à toute l'assistance et particulièrement à l'abbé Albert Tessier des Trois-Rivières qu'elle invita à adresser la parole.

L'abbé Tessier parla du problème familial, et particulièrement du problème féminin dans la famille. La femme tient la place du premier rang au foyer. C'est de la femme dont dépend l'expansion de nos foyers. C'est à elle de répandre une atmosphère pure au sein des foyers. C'est par son travail et ses sacrifices que la femme parviendra à rendre le foyer joyeux pour toute la famille.

Dans l'après-midi jusqu'à 2 hrs 11 y eut visite de l'exposition. Un grand nombre de magnifiques morceaux venant des Cercles des diffèrentes paroisses de cette région ont attiré les éloges des nombreux visiteurs de cette exposition.

Il y eut aussi, au parloir de l'Hôtel-Dieu, une réunion des directrices du Cercle régional où l'on étudia différents projets. Plusieurs résolutions concernant l'avancement du Cercle régional des Fermières ont été adoptées.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, Mlle Cécile Gendreau, secrétaire du Cercle régional, fit rapport des activités de la Fédération du Cercle des Fermières pour l'année qui vient de se terminer.

Mlle Anne-Marie Vaillancourt, directrice des cercles des fermières à Québec, dit toute l'utilité qu'il y a

de maintenir et d'augmenter le nombre de cercles des fermières dans la province de Québec. C'est une oeuvre sociale se rapportant à tous. Elle félicita les fermières de la région de Nicolet et leur demanda de continuer cette collaboration avec tous les autres cercles de la province. Il faudra que l'an prochain, lors de la réunion de la Fédération, tous les cercles soient représentés. Cette journée d'exposition est une journée d'étude. Elle contribue beaucoup à l'avancement du Cercle des Fermières.

La conférencière explique quels sont les objets, selon les règlements de la Fédération des Cercles des Fermières, qui peuvent être admis aux expositions inter-cercles. Dans les expositions locales, la fermière est l'heureuse gagnante des prix; dans les expositions inter-cercles, c'est le cercle qui est l'heureux gagnant. L'honneur revient au cercle et non pas à la personne propriétaire de l'objet qui rapporte le prix. Elle se demande si on étudie assez l'oeuvre des fermières. Le but des cercles des fermières est de développer l'esprit paroissial.

La conférencière suivante fut Mme Françoise Gaudet-Smet, directrice de la revue "Paysana". La conférencière annonce que la question de l'école rurale sera le terme d'étude de l'hiver à Ste-Gertrude. Elle demande que cette question soit aussi étudiée partout.

Le conférencier suivant fut M. l'abbé Geo. Pinard, aumônier de la Fédération. Dieu a fait de grandes choses, dit-il. C'est à la femme de former les hommes.

MM. Oscar Bérlau, directeur des Arts Domestiques, à Québec, et J. Bte Millette, ont aussi adressé la parole, félicitant les Fermières pour leur belle oeuvre et les encourageant à continuer leur marche ascendante vers le relèvement du foyer familial et l'amour du sol à incliquer aux

jeunes filles de notre époque. Le soir, un programme de cinéma, avec chants et commentaires par l'abbé Albert Tessier eut lieu dans cette même salle.

A L'ECOLE NORMALE DE NICOLET

Le 10 octobre courant, avait lieu en la salle de réception de l'Ecole Normale, de cette ville, la réunion d'automne des institutrices rurales du comté de Nicolet, sous la présidence de Mlle Edith Carignan, de Bécancour. Cent deux institutrices étaient présentes.

Des allocutions furent prononcées par M. l'abbé Arthur Girard, principal de l'Ecole Normale du district de Nicolet; par MM. les inspecteurs Corbell et Parent, respectivement de Nicolet et d'Yamaska, ainsi que par Mlle la présidente Carignan.

Au cours de la réunion, qui a duré deux heures, d'intéressants problèmes d'ordre scolaire furent étudiés en collaboration. Il convient de féliciter nos institutrices pour leur bel esprit de coopération et la franche confraternité qui les unit.

On procéda aux élections annuelles. Le résultat fut le suivant: Mlles Edith Carignan, de Bécancour, et Marthe Fleurent, de Nicolet, furent réélues respectivement présidente et secrétaire; Mlle Claire Mailhot, de Gentilly, fut élue vice-présidente, en remplacement de Mlle Angèle Poisson, qui a quitté l'enseignement en juin dernier. Toutes ces élections furent faites par acclamation.

Nous saluons avec plaisir la belle allure du district de Nicolet qui comptait l'an dernier quarante-seize institutrices, membres de la Fédération catholique des institutrices rurales. Et ce chiffre augmenta au cours de la présente année scolaire.

En récompense du beau travail scolaire réalisé, le district de Nicolet s'est vu décerner un diplôme d'honneur du Bureau-Chef de la F.C. I.R. au cours des dernières vacances.

L'Heure Littéraire

"COLLABORATION"

On accuse l'Eglise catholique d'être intolérante et intransigeante. On l'accuse aussi d'être trop conciliante et prête à détourner les yeux des plus grands hérétiques. La même personne peut, à quelques jours d'intervalle, proférer les deux accusations. Sans doute, l'Eglise est intolérante et tolérante, douce et intraitable, intransigeante et accommodante. Mais ces contraires n'impliquent pas une contradiction.

L'Eglise est le point de contact entre deux mondes, le spirituel et le terrestre; elle aide le monde spirituel à s'humaniser et le monde terrestre à se spiritualiser. La propagande athéiste, communiste et autre prouve que même ses ennemis aiment à prétendre qu'elle est leur amie. Comme la plus ancienne et la plus rassise des institutions internationales, son patronage a du poids. Elle est inflexible en matière de principes, tout en se montrant conciliante dans le domaine des faits. Dans les questions purement sociales ou politiques, la chose est plus facile et les points de contact peuvent être plus nombreux où le bien commun suggère ou encourage la collaboration. L'exemple le plus commun de l'Eglise en collaboration de ce genre est celui du gouvernement de fait d'un pays. L'Eglise ne peut éviter le contact avec l'autorité réelle de tout pays. Il n'est pas essentiel qu'elle se prononce sur les mérites d'un gouvernement juste ou injuste. Dans le moment, c'est le pouvoir qui exerce l'autorité sur les citoyens qui sont aussi ses sujets. L'Eglise intervient et doit intervenir pour sauvegarder ses intérêts spirituels. Il peut même arriver qu'un gouvernement se compose d'hommes nettement hostiles à l'Eglise et professe des doctrines que l'Eglise condamne. Néanmoins l'Eglise, qui est un gouvernement et exerce le pouvoir, maintient le contact avec lui. La collaboration, dans ce cas, n'affecte pas le moins du monde son attitude envers les doctrines.

Il existe un champ étendu où l'Eglise n'a pas à prendre position et où la coopération du clergé ou des laïques avec les non-catholiques suffit, comme dans le cas de la défense de la morale publique contre le divorce, contre les plaies sociales, en faveur de la Croix-Rouge et de nombreuses autres œuvres. Sous un régime libéral où cette collaboration peut être spécialement considérable, l'Eglise peut autoriser ou encourager les catholiques à former leurs propres groupes catholiques, ou à influencer les programmes des groupes auxquels ils appartiennent. Ils peuvent entrer dans une foule de mouvements qu'on pourrait appeler non-confessionnels. Il est faux et insensé de penser que les catholiques doivent rejeter toute entreprise ou réforme simplement parce qu'elle émane d'un libéral ou d'un socialiste. Ils doivent se servir de leur jugement et rendre justice au bien là où ils le trouvent. Beaucoup de soi-disant libéraux ou socialistes ignorent heureusement la barrière théologique qui existe entre eux et leurs collègues catholiques. Beaucoup de ce qu'ils proposent est bon; une partie ne pourrait pas être améliorée si elle était entre les mains d'une administration purement catholique. Lacordaire fut jadis traité de catholique libéral et Mgr von Ketteler de socialiste chrétien. Ce n'est pas qu'ils avaient abjuré l'Eglise et ses doctrines; ils connaissaient les hommes autour d'eux et leurs propres obligations. Ils équilibraient l'intransigeance et la conciliation et maintenaient d'heureuses relations avec les hommes de bonne volonté autour d'eux.

(Article de "L'Osservatore Romano" transmis par Radio-Vatican, en anglais pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, 24 août 1943.)



CULTIVATEURS ET TRAVAILLEURS AGRICOLES!

Si votre travail de ferme se ralentit l'hiver, vous êtes requis ailleurs dans des emplois essentiels

La pénurie de bois de chauffage peut être sérieuse pour notre population. Le manque de billets et d'autres produits nécessaires de la forêt menacerait notre effort de guerre. C'est pourquoi tout homme qui n'est pas nécessaire sur la ferme durant l'automne et l'hiver devrait s'offrir pour travailler dans les bois jusqu'à ce que l'agriculture requière de nouveaux services.

Les cultivateurs dans des emplois essentiels durant la morte-saison agricole pourront retourner sur la terre lorsque nécessaire. De plus, ceux qui ont obtenu un ajournement militaire ne seront pas appelés tant qu'ils occuperont, au cours de la morte-saison de la ferme, un emploi essentiel approuvé.

Répondez immédiatement à cet appel d'importance vitale.

Pour plus de renseignements adressez-vous: au plus proche BUREAU DE PLACEMENT ET DU SERVICE SÉLECTIF ou au plus proche AGRONOME DU MINISTÈRE PROVINCIAL DE L'AGRICULTURE ou à votre COMITÉ LOCAL DE PRODUCTION AGRICOLE

SERVICE SELECTIF NATIONAL
MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL,
ministre du Travail

A. MACNAMARA,
directeur du Service sélectif national

PQ-A1-F

La légende des peuples

Elles ont fait leur apparition, non plus seulement à l'état de primeurs dispendieuses, dans les petits paniers de paille blonde des marchands de fruits, mais encore dans les grandes corbeilles des marchés, d'où elles passeront, en pyramides affriolantes et parfumées, sur les comptoirs de nos desserts.

Les voilà; disposées à quelque distance les unes des autres et séparées par des feuilles afin qu'elles ne puissent se toucher ni se corrompre par le contact.

J'aime ces reines de nos vergers, qui s'enveloppent avec orgueil de leur robe de pourpre et de velours. Et je comprends qu'on les aime, tendres, engageantes, savoureuses à l'égal d'une femme de trente ans!

S'il est permis, du reste, de comparer un fruit à une dame de théâtre, j'avancerais que la pêche éveille l'idée de Judie, comme Granier rappelle la groseille, Théo la framboise, Croizette la pomme, Augustine Brohan la grenade, Thésés les nèfles, et Céline Montaland la prune de Monsieur.

Les pêches donnent beaucoup, cette année, aux Etats-Unis comme en France. D'où, paraît-il, une grande colère chez les Anglais.

La manie de ceux-ci est, en effet, de croire à la supériorité de leurs produits de serre chaude sur les fruits de plein vent.

En Angleterre, on engraisse les fruits comme les bestiaux, et les horticulteurs se frottent les mains lorsqu'ils sont parvenus à gonfler leurs fraises, par exemple, au point de donner le poids et presque la saveur d'un rumpsteak. Aussi le prince de Castella avait raison de dire:

—Les seuls fruits mûrs qu'il soit possible de se procurer chez les Anglais, ce sont des pommes cuites!

Le docteur D. est fort amateur de pêches. Lord W... un de ses clients, lui dit l'an dernier:

—Venez passer une paire de jours à Londres. Vous satisferez amplement votre goût.

Le docteur se rend à l'invitation. On le traite princièrement. Au dessert, on lui offre une pêche grosse comme un petit melon. Il la mange, fait la grimace et ne souffle mot.

L'amphitryon, surpris de ce mutisme, s'apprête à lui poser la question d'usage: Comment avez-vous trouvé ce fruit? lorsque des cris perçants s'élèvent dans la pièce voisine.

Tout le monde quitte la table en sursaut et se précipite au désordre vers le salon, où l'on aperçoit un baby de trois ans en train de se livrer au plus bruyant désespoir.

—Qu'a donc Tony? demanda la mère à la bonne du petit.

—Madame, il a perdu sa balle, et j'ai beau la chercher sous tous les meubles, impossible de mettre la main dessus.

—Attendez donc! attendez donc! s'exclama D.. Cette balle était-elle en coton?

—Certainement.

—Ah! mon Dieu! pauvre enfant! il ne la retrouvera pas. Je viens de l'avalier. Je l'ai prise pour une pêche anglaise.

Malgré leur abondance, les pêches sont relativement assez chères, sans atteindre cependant le prix qu'en paye un couple un illustre financier.

Celui-ci, ayant deux jolies comédiennes à traiter, entre chez un négociant en primeurs:

—Combien ces trois pêches?

—Trois cents francs, monsieur. Je vous ferais observer qu'elles sont d'une grosseur en tous points phénoménale...

—Hum! si l'on était sûr qu'elles fussent bonnes!

—Je les garantis exquises. Voulez-vous en juger?

Ce disant, le marchand prend un couteau à lame d'argent, met une des trois pêches sur une assiette, la coupe en deux, en offre une moitié au banquier, et mange lui-même l'autre.

Puis il demande:



Nos morts nous parlent... Non pas seulement ceux de cette guerre et ceux de l'autre, mais aussi les hommes et les femmes qui reposent dans le sol que leur labeur a rendu fertile, mais les hommes et les femmes qui ont ouvert la forêt, mais les hommes et les femmes, obscurs ou glorieux, qui ont écrit patiemment chaque page de notre histoire et nous ont légué en s'en allant un héritage de droits et de devoirs.

Ils nous disent: "Vous avez contracté envers vos morts une dette que vous devez payer aux vivants. Ce sont les vivants qui comptent. Ce sont les vivants qui bâtissent. Ce sont les vivants qui ont besoin qu'on les aide. Pensez à nous, mais travaillez pour eux. Rendez leur avenir digne de notre passé!"

Voilà ce que disent nos morts. La dette immense que nous avons contractée envers eux, nous pouvons la payer à nos enfants, à ceux qui nous aiment, en leur assurant dès aujourd'hui un avenir exempt de soucis. Les Obligations de la Victoire sont la meilleure garantie de bonheur sous le soleil. Il n'y a pas de placement plus sûr. Engageons-y toute notre épargne et servons la patrie en nous servant nous-mêmes.



Vous aurez bientôt l'avantage d'acheter des

OBLIGATIONS de la VICTOIRE

43F-WPL3

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

—Qu'en pensez-vous?
—Délicieuses! Enveloppez-moi les deux autres.

Et le baron pose deux billets de cent francs sur le comptoir.

—Pardon: c'est quatre cents francs, objecte l'industriel sans sourciller.

—Comment! c'était trois cents francs quand il y en avait trois.

—Certainement. Ces deux pêches sont maintenant plus rares que tout à l'heure. Si nous en mangeons encore une, la dernière, qui sera unique, ne vaudra pas moins de mille francs.

L'ORDRE DE LA JARRETIÈRE

En Angleterre, l'ordre de la Jarrettière est le plus envié, le plus honorable, et le plus difficile à mériter.

Il est de tradition qu'il soit porté par le roi, qui en est le grand maître, le Prince de Galles, et les souverains étrangers, ainsi que par l'évêque d'Oxford, chancelier de l'ordre, l'évêque de Winchester, le doyen de Windsor, et vingt-cinq chevaliers.

On raconte qu'un jour, en 1343, une jarrettière bleue appartenant à la comtesse de Salisbury, se détacha et tomba. Elle fut ramassée par le roi Edouard, qui la remit à la comtesse. S'apercevant que plusieurs courtisans le regardaient ironiquement, il s'écria:

"Honnî soit qui mal y pense", et ajouta que certains d'entre eux se trouveraient peut-être bienheureux de posséder un ruban semblable.

Quelque temps après, il fonda l'ordre de la Jarrettière, qui conserva la devise: "Honnî soit qui mal y pense".

ALL-BRAN M'A RENSEIGNÉ AU SUJET DE LA CONSTIPATION

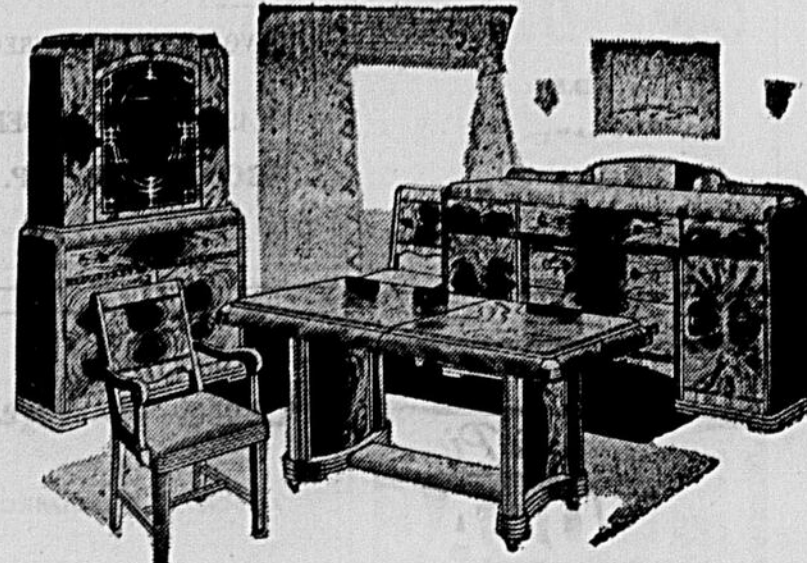


● Quand vous êtes occupés, comme nous le sommes tous, à aider à gagner la victoire, il est doublement important de connaître ce que ALL-BRAN peut faire pour soulager la cause de la constipation due au manque du 'volume' approprié dans l'alimentation. C'est une 'meilleure méthode' que les purgatifs qui ne soulagent que temporairement.

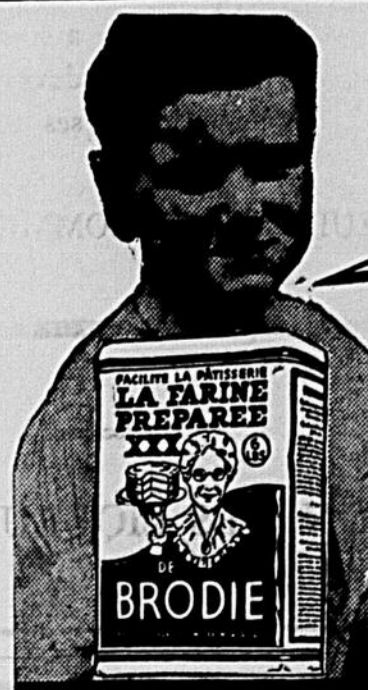
Mangez ALL-BRAN chaque matin. Des milliers de gens se maintiennent 'réguliers' ainsi... NATURELLEMENT! Mangez-le comme céréale ou dans des muffins... buvez beaucoup d'eau... et voyez ce qu'il peut faire pour vous! Achetez ALL-BRAN chez votre épicière. Fabriqué par Kellogg à London, Canada.

VICTORIAVILLE FURNITURE LTD

VICTORIAVILLE, Qué.



Manufacturiers d'aménagements de chambre à coucher et de salles à manger en plaque de noyer combinés de matériel solide, service à déjeuner et assiettes en ében.



J'Y DIS QU'CEST BON!
LES GÂTEAUX DE MAMAN
SONT TOUJOURS PLUS
SAVOREUX QUE N'IMPORTE
QUELS AUTRES

Faites venir un LIVRE de RECETTES GRATUIT

LA FARINE PRÉPARÉE BRODIE

Farine à gâteaux de haute qualité contenant une poudre à pâte spéciale à action lente et du sel, scientifiquement pré-mesurés et mélangés dans la farine plus parfaitement que vous ne le feriez vous-même. Rendez vos gâteaux et vos autres pièces de four, plus légers, plus délicieux. Procurez-vous-en un paquet aujourd'hui!

Rapport des Activités de l'Unité Sanitaire du comté de Nicolet, pour les neuf premiers mois finissant le 2 octobre 1943

1.—Education Publique:
Conférences d'hygiène générale 47; Secourisme: Leçons 12; Représentations cinématographiques 27; Assistance totale 10307; Imprimés distribués 14843; Communiqués aux journaux 98; Familles visitées par les visiteuses d'hygiène 4514.

2.—Maladies contagieuses:
Cas déclarés 41; Cas non déclarés mais dépistés 547; Maisons visitées 335; Maisons affichées 6; Contacts et cas suspects examinés 1575; Ecoles visitées 65; Enfants exclus des écoles 207; Enquêtes épidémio. (fiche U.C. 24b remplie) 20.

3.—Maladies vénériennes:
Enquêtes 2.

4.—Tuberculose:
Cliniques 20; Personnes examinées 696; Cas positifs: nouveaux 24, anciens 51; Epreuves à la tuberculine 168; Visites à domicile 150.

5.—Produits biologiques distribués aux médecins:
Sérums: antidiptérique (unités) 414000; antitétanique (unités) 30000; antiscarlatineux (unités) 63000; antiméningococcique (c.c.) 40.
Vaccins: antivaricelleux (pointes) 270; antityphoïdique (c.c.) 290.
Nitrate d'argent (ampoules) 432; B.C.G. (traitement) 1.

6.—Vaccinations et Immunisations complètes:
Vaccination: antivaricelleuse réussie 857; antityphoïdique 255; contre la tuberculose (B.C.G.) 1
Immunisation active, diphtérie: (immunisation complétée) 785; (immunisation de rappel) 1067.

7.—Hygiène maternelle:
Conférences et démonstrations publiques 4; Assistance 122; Démonstrations à domicile 635; Visites prénatale 704.

8.—Hygiène de la première enfance:
Clinique de puériculture 92; Nourrissons examinés (0 à 1 an) 1963; Enfants pré-scolaires examinés (1 à 6 ans) 2788; Nourrissons visités à domicile 3188; Enfants pré-scolaires visités à domicile 6276.

9.—Hygiène de l'âge scolaire:
Conférences 248; Assistance 6571; Enfants examinés: examen médical 1208; examen physique 281; Visites à domicile re: défauts physiques 26.

10.—Cours de Nutrition:
Leçons (partie d'une série) 25; Assistance 1083.

11.—Hygiène dentaire:
Conférences 107; Enfants examinés: normaux 118; défectueux 2103; Enfants traités: cas de prophylaxie

406; dents extraites 1587; dents obturées 75.

12.—Salubrité publique:
Conférences 30; Denrées alimentaires: boulangeries 88; épiceries 317; restaurants 148; boucheries 215.
Produits laitiers: beurrieres et fromageries 7; laiteries publiques 346; usines de pasteurisation 14; vacheries et laiteries du producteur 235.
Eaux et égouts: aqueducs 26; puits 26; eaux usées - égouts 29.
Établissements publics: écoles 303; salons de coiffure 93; salles publiques 3; hôtels et tavernes 54.
Appropriation d'emplacements: écoles 5
Nuisances 54; Abattoirs et porcheries 118.

13.—Laboratoire:
Prélèvements: d'eau 1056; de lait 320; pour diphtérie 3; pour typhoïde 121; pour tuberculose 562.

Dr Aubert Laperrière,
Officier-médical.

L'UNITÉ SANITAIRE DU COMTE DE NICOLET TIENDRA DES CLINIQUES DE PUERICULTURE AUX EN-DROITS SUIVANTS EN OCTOBRE 1943

Mardi le 19, Gentilly: Hôtel Dubord, 1.30 hre à 3 hres p.m.
Mardi le 26, Manseau: Hôtel Drouin, 1.30 hre à 3 hres p.m.
Mercredi le 27, St-Léonard: Hôtel Comeau, 1.30 hre à 3.30 hres p.m.

CLINIQUES ANTITUBERCULEUSES:
Mardi le 26, Nicolet: Unité Sanitaire, 10 hrs a.m. à 4 hres p.m.

CLINIQUES DENTAIRES:
Mercredi le 13, St-Wenceslas: Ecole No 8, Rang No 9, 9.30 hres a.m.
St-Grégoire: Ecole No 1, Rang Ste-Anne, 1.30 p.m.; jeudi le 14, St-Grégoire: Ecole No 2, Rang de la Grande-Rivière, 9.30 hres a.m.; Ecole No 3, Rang Haut du Village, 1.30 hre p.m.
Mercredi le 27, St-Grégoire: Ecole No 5, Rang Ste-Marg. (Bas), 9.30 hres a.m.
Ecole No. 6, Rang Beauséjour (Haut), 1.30 p.m.
Jeudi le 28, St-Grégoire: Ecole No 7, Rang St-Charles, 9.30 hres a.m.; Ecole No 8, Rang du Lac, 1.30 hre p.m.

Examen médical des appelés

Il a été porté à l'attention de M. Arthur MacNamara, directeur du Service sélectif national, que la nouvelle méthode d'examen médical pour les hommes appelés en vertu des Règlements de la mobilisation pourrait prêter à confusion. Pour tirer les choses au clair, M. MacNamara désire expliquer encore une fois la nouvelle procédure. Le nouveau système qui entrera en vigueur très prochainement a pour but d'incommoder le moins possible les appelés et de simplifier les rouages administratifs. Dorénavant, le Registraire indiquera sur l'Ordre d'appel à l'examen médical" où et quand l'appelé devra se rendre pour subir son examen tel que ci-dessous indiqué:

(a) Si l'appelé demeure à une distance raisonnable d'un "Centre de réception", il lui sera enjoint de se rapporter à ce centre pour y subir son examen médical. Après cet examen, qui établira de façon définitive sa catégorie médicale, l'appelé retournera chez lui. (Il y a, dans la Province de Québec, deux "Centres de réception", l'un situé à Montréal, l'autre à Québec.)

(b) Si l'appelé demeure trop loin d'un "Centre de réception" pour qu'il lui soit possible d'y subir un examen médical et de retourner chez lui dans un délai raisonnable, il lui sera enjoint de se présenter chez un des médecins désignés dans son "Ordre d'appel à l'examen médical". Il est entendu que ces médecins auront leur bureau à une distance raison-

nable du domicile de l'appelé, et à cette fin, on en a nommé plusieurs dans différents centres de la province.

(c) Dans certains cas où l'appelé demeure dans une région très éloignée, il lui sera enjoint de se présenter devant un médecin de son choix pour subir son examen médical.

Dans tous les trois cas, sauf le dernier, il appartient donc au Registraire de décider où et quand l'appelé devra se présenter à l'examen médical.

Auparavant, tout homme ayant reçu son "Ordre d'appel à l'examen médical" pouvait se présenter devant le médecin de son choix. Le Registraire, en recevant les résultats de ces examens médicaux, était très souvent obligé d'appeler un homme à subir un second examen médical, devant un bureau de revision composé de médecins militaires. Si le bureau de revision trouvait cet homme apte au service, il était appelé à suivre son instruction militaire et subissait un autre examen devant les médecins militaires du "Centre de réception". On comprend facilement que cette procédure, en vertu de laquelle un homme pouvait subir trois examens médicaux, faisait perdre beaucoup de temps à l'appelé et retenait les services d'un trop grand nombre de médecins.

M. MacNamara a insisté sur le fait que cette nouvelle méthode ne change en rien les autres responsabilités d'un homme appelable en vertu des Règlements de la mobilisation. De plus, il n'y a aucun changement dans la manière de soumettre une demande de retardement.

Encouragez nos annonceurs

5ième Emprunt de la Victoire

Les organisateurs du cinquième emprunt de la victoire dans le comté de Nicolet invitent donc tous leurs concitoyens de ce comté à se préparer à remettre leur souscription dès la première visite du solliciteur.

Il fera certainement plaisir aux citoyens de l'unité 055 comprenant le comté de Nicolet de connaître dès ce jour le nom des différents solliciteurs et l'objectif fixé pour chacune des paroisses de ce comté: En voici la liste:

	Objectif Vente générale	Caisse Pop.	Total
Nicolet	94,000.	5,000.	99,000.
Nicolet			
Nicolet			
Nicolet			
St-Jean	21,000.	1,000.	22,000.
Béancour	14,000.		14,000.
Gentilly	41,000.	6,000.	47,000.
Lemieux	2,000.		2,000.
Manseau	20,000.		20,000.
Précieux-Sang	3,000.	500.	3,500.
St-Angèle	5,000.	1,000.	6,000.
St-Angèle			
St-Brigitte	4,000.	1,000.	5,000.
St-Brigitte			
St-Cécile	4,000.		4,000.
St-Célestin	11,000.	2,000.	13,000.
St-Eulalie	3,000.	500.	3,500.
St-Georgette	8,000.	500.	8,500.
St-Grégoire	20,000.	2,000.	22,000.
St-Grégoire			
St-Léonard	17,000.	2,000.	19,000.
St-Marie	2,000.		2,000.
St-Monique	8,000.	2,000.	10,000.
St-Perpétue	5,000.	1,500.	6,500.
St-Pierre	10,000.	2,500.	12,500.
St-Samuel	2,000.	1,000.	3,000.
St-Sophie	6,000.		6,000.
St-Sylvestre	5,500.	500.	6,000.
St-Wenceslas	9,500.	1,000.	10,500.
Total	315,000.	30,000.	345,000.



La Coopération du Public est nécessaire

Il n'est jamais agréable de changer ses habitudes, et l'on ne s'y résigne pas volontiers. La Commission des Liqueurs de la Province de Québec est bien aise de pouvoir affirmer que les restrictions que les circonstances l'on contrainte d'imposer à sa clientèle ont été, dans l'ensemble, acceptées de bon coeur.

Toutefois, si bien organisée qu'elle soit, la Commission ne saurait satisfaire entièrement le public, à moins qu'il ne coopère avec elle. Cette collaboration est indispensable. On connaît les causes de la restriction des approvisionnements, qui a rendu le rationnement nécessaire. Les mesures prises par la Commission en vue de faire face à la situation, bien qu'elles puissent paraître rigoureuses, constituent la méthode la plus pratique d'écartier de pires difficultés.

Chaque consommateur de boissons alcooliques peut faire sa part. On ne devrait acheter qu'avec modération des spiritueux, de la bière et du vin. Les restrictions que chacun voudra bien s'imposer sont le meilleur moyen de s'assurer qu'il y aura plus tard des stocks disponibles.

Le public peut aussi coopérer avec la Commission en échelonnant ses coupons sur toute la période de validité, au lieu de les affecter à un seul achat. Cela n'est peut-être pas toujours commode, mais ceux qui voudront bien le faire rendront service à la Commission.

Il y a des gens qui non seulement achètent jusqu'à la limite fixée par la Commission, mais qui s'arrangent de façon à se procurer plus que leur part légitime en se servant des permis d'autrui. Ce procédé constitue une infraction aux règlements de la Commission. Outre cet aspect de la question, il est évident que cette pratique n'est ni loyale, ni équitable, puisque celui qui prend plus que sa part diminue d'autant celle d'un autre.

La Commission ne désire pas rationner la quantité qui peut être achetée en une fois; aussi s'en remet-elle, à ce sujet, à la bonne volonté des clients eux-mêmes.

La Commission est heureuse de reconnaître que la coopération du public lui est largement acquise. Elle espère avec confiance qu'elle lui sera accordée de plus en plus, convaincue que chaque client voudra bien se rappeler qu'il y en a une multitude d'autres et que son attitude devrait s'inspirer des égards que l'on doit à ses concitoyens.

La Commission vous prie instamment de ne demander un permis que si vous avez l'intention de l'utiliser vous-même.

"VEUILLEZ CONSOMMER MOINS"

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

TRANSPORT MILITAIRE



Un convoi de chemin de fer, porteur d'équipement et de fournitures de guerre, en route vers les champs de bataille. Celui-ci transporte des tanks moyens et leur équipage.

Avec les compliments de
ARTHUR MARTIN
Gérant de
CONSOLIDATED OPTICAL LTD
NICOLET

David Deshaies
A.S.B.A.
Architecte
NICOLET, P. Q.
C.P. 74 C.P. 118

ARTHUR BELIVEAU, C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR
NO 42 RUE DES CASERNES
TROIS-RIVIERES, P. Q.
Tél.: 556

Tabac à Pipe
PICOBAC
POUR UNE VRAIE BONNE TOUCHÉ

Gaudet et Vigeant
AVOCATS - PROCUREURS
NICOLET, P. Q.